Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260610-CC2026_06_09-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'IROISE
C.S. 10078
29290 LANRIVOARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

EN EXERCICE : 57

PRÉSENTS : 53

VOTANTS : 55

L'an deux mille vingt six, le dix juin
Les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise sous la présidence de Monsieur TALARMIN André, Plouarzel.

ETAIENT PRESENTS :
L'HOSTIS Jean-Luc, Brélès ; BREHIER Tristan, Lampaul-Plouarzel ; LE BIHAN Isabelle, Lampaul-Plouarzel ; APPRIOUAL Anne, Lampaul-Ploudalmézeau ; COLIN Christophe, Landunvez ; JAOUEN Rachel, Landunvez ; BRIANT Jean-Noël, Lanildut ; RAGUENES Joseph, Lanrivoaré ; LE GALL Elisabeth, Lanrivoaré ; MILIN Jean-Luc, Le Conquet ; STIENNE Thierry, Le Conquet ; GODEBERT Viviane, Locmaria-Plouzané ; MEAR Stéphane, Locmaria-Plouzané ; HADDAD Benjamin, Locmaria-Plouzané ; CLECH Frédérique, Locmaria-Plouzané ; RAULT Loïc, Locmaria-Plouzané ; LAI Sylviane, Milizac-Guipronvel ; ABASQ Laurent, Milizac-Guipronvel ; MARC Marie-Jeanne, Milizac-Guipronvel ; PICART Jean-Christophe, Milizac-Guipronvel ; LAMOUR Céline, Milizac-Guipronvel ; COROLLEUR Bruno, Molène ; TALARMIN André, Plouarzel ; CONQ Anne-Marie, Plouarzel ; BATANY Philippe, Plouarzel ; HOARAU Monique, Plouarzel ; CARREGA David, Ploudalmézeau ; LAOT Anne, Ploudalmézeau ; DENIEL Romain, Ploudalmézeau ; LETARD Murielle, Ploudalmézeau ; BIVILLE Sébastien, Ploudalmézeau ; VINCE Logann, Ploudalmézeau ; CORRE Stéphane, Plougonvelin ; LE RU Sylvie, Plougonvelin ; SAUNIER Solenn, Plougonvelin ; PRUNIER Patrick, Plougonvelin ; PAGE Odile, Ploumoguer ; GUEGUEN Stéphane, Ploumoguer ; PAYEN Henri-Marc, Plourin ; LAINEZ Marie-Christine, Plourin ; BRIEND Patrick, Porspoder ; MASSON Catherine, Porspoder ; MOUNIER Gilles, Saint Renan ; NOLL Suzanne, Saint-Renan ; COLLOC Jean-Louis, Saint Renan ; DUSSORT Fabienne, Saint Renan ; BRIANT Denis, Saint-Renan ; SOLLIEC Caroline, Saint Renan ; LE CORRE Albert, Saint Renan ; JAOUEN Armelle, Saint Renan ; GULCZINSKI Xavier, Saint Renan ; BERTHEVAS Jean-Jacques, Trébabu ; TREGUER Reun, Tréouergat

ABSENTS EXCUSES :
HUELVAN Annaïg, Le Conquet a donné pouvoir à MILIN Jean-Luc
TALANDIER Annie, Locmaria-Plouzané a donné pouvoir à MEAR Stéphane
DAMOY Valérie, Ploudalmézeau a donné pouvoir à BIVILLE Sébastien
CHAMPEAU Joël, Plougonvelin

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260610-CC2026_06_09-DE

Madame GODEBERT Viviane a été élue secrétaire de séance.

CC2026_06_09 : BUREAU COMMUNAUTAIRE - ÉLECTION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE DE L'ÎLE-MOLÈNE

Exposé

Le Code Général des Collectivités Territoriales et spécialement son article L. 5211-10 stipule que « le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres ».

Les statuts de la Communauté de Communes précisent que le « Conseil communautaire élit en son sein un Bureau communautaire, où toutes les communes sont représentées et qui est composé d'un président, de plusieurs vice-présidents et de membres, dans la limite maximum d'un délégué par commune membre ».

L'élection du président, des 10 vice-présidents et de 7 autres membres du Bureau communautaire a eu lieu les 15 et 29 avril 2026.

Suite à l'élection du maire de l'Île-Molène du 17 mai dernier, il est proposé de compléter la composition du bureau afin d'assurer la représentation de la commune.

Il est proposé de désigner :
- M. Gilles MOUNIER comme secrétaire ;
- Mme Anne APPRIOUAL et M. Tristan BREHIER en tant qu'assesseurs.

ÉLECTION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE DE L'ÎLE-MOLÈNE

Le Conseil Communautaire procède à l'élection du 8ème membre du Bureau communautaire.
Après un appel à candidature, M. Bruno COROLLEUR se déclare candidat.

Élection

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	55
Bulletins blancs (annexés au PV)	1
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	54
Majorité absolue requise	28

Candidats	Nombre de suffrages obtenus
COROLLEUR Bruno	54

M. Bruno COROLLEUR ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé membre du bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise pour représenter la commune de l'Île-Molène et est immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260610-CC2026_06_09-DE

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : **ADOPTE A LA MAJORITE**

Le secrétaire de séance

Le Président,
TALARMIN André

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.